

## **Rapport sur le préavis municipal n°47 relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2018**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances composée de :

M.	Georges Grandjean	1 <sup>er</sup> membre
M.	Rodolphe Chatagny	rapporteur
M.	Daniel Calabrese	
M.	Eric Dällenbach	
M.	Samuel Freuler	
Mme	Angelita Galvez	
Mme	Iulica Gorgoni	
M.	Rasul Mawjee	
Mme	Isabelle Wegmann	

s'est réunie les 3, 10 et 20 septembre 2018

### **Excusés**

03.09 : Daniel Calabrese, Georges Grandjean

10.09 : Georges Grandjean, Eric Dällenbach, Daniel Calabrese, Iulica Gorgoni

20.09 : Eric Dällenbach

### **Remerciements**

Nous remercions M. Gilles Davoine et M. Julien Ménoret, boursier communal, pour leur disponibilité, les informations transmises et les réponses à nos questions.

### **Préambule**

Le présent préavis fait suite à l'obligation de la Municipalité, en vertu de l'article 100 du Règlement du Conseil communal du 10 octobre 2013, de solliciter l'octroi de compléments pour des charges de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles qu'il n'était pas possible de prévoir lors de l'établissement du budget de l'année en cours.

Comme indiqué dans le préavis, l'analyse a porté sur un état des comptes arrêtés au 30 juin 2018. Les dépassements en question représentent 0.35% du budget initialement octroyé et concernent 22 comptes sur les 625 comptes de charges.

La commission s'est penchée sur les aspects financiers sans vouloir empiéter sur la commission technique.

### **Informations**

Voici quelques compléments d'informations obtenus suite aux questions de la COFIN.

#### **130.3091.00 Frais de formation professionnelle**

Certaines formations professionnelles figurent dans des conventions signées avec des employés. Le portail RH contient cette information dans le dossier personnel du collaborateur, mais il n'est accessible que par l'Office des ressources humaines et le Chef de service direct. Le portail RH n'est pas un outil financier et il n'est pas directement relié au budget. Le processus liant les outils reste essentiellement humain.

#### **130.3092.00 Frais de recherche de personnel et 130.3189.00 Appui gestion du personnel**

Le compte 130.3092.00- Frais de recherche de personnel comprend les honoraires de service de recrutement, recherche, annonces, notamment jobup.ch et demandes de casier judiciaire. Tout ce qui est lié au portail RH, y compris le module « recrutement » est comptabilisé dans le compte 130.3189.00 – Appui gestion du personnel.

Les honoraires de placement de la cheffe intérimaire de l'office des RH consistent en un pourcentage de son salaire durant la durée de son placement intérimaire (il s'agit de Careerplus, business model similaire à Manpower ou Adecco). Ils sont d'une nature différente à des frais de recrutement et vu le profil de remplaçante CORH, cela a été vu comme une aide à la gestion du personnel.

### **190.3101.20 Imprimés et fourniture de bureau**

Voici les détails du compte, sans tenir compte de la machine à affranchir (état des factures et engagements au 6 septembre 2018) :

- 001 Toner CHF 13'815.- / CHF 14'500.-
  - o dépassement de CHF 5'600.- si la consommation reste linéaire, ce qui ne devrait pas être le cas, sachant que :
    - nous avons un avoir « entamé » de consommables de CHF 2'500.- + des bons pour toner couleur d'un équivalent de CHF 2'610.-
    - le budget peut être tenu, sans garantie. Eventuel dépassement difficile à estimer.
- 002 Cartouches : CHF 744.70 / CHF 1'000.-
  - o dépassement de CHF 85.- si la consommation reste linéaire
  - o budget 2017 diminué de CHF 2'500.-
- 003 Papier : CHF 7'088.75 / CHF 10'000.-
  - o dépassement de CHF 310.- si la consommation reste linéaire
- 099 Pool : 766.10
  - o Permettra d'absorber les éventuels dépassements des sous-comptes 002 et 003.

### **190.3111.00 Matériel et logiciels informatiques**

Tout d'abord, voici quelques informations concernant le logiciel de gestion des séances et des PVs de la Municipalité développé en commun avec un conglomérat de communes.

Les communes participantes à ce consortium sont : Belmont-sur-Lausanne, Grandson, Nyon, Prilly, Renens, Sainte-Croix, Yverdon-les-Bains et Gland. Le développeur est Artionet Sàrl et a déjà développé un tel outil pour le Canton du Jura.

Le montant total du développement pour toutes les communes est de CHF 165'965.70 et ceci est une offre ferme. Le montant de la participation glandoise au projet est de CHF 17'122.85 (clé de répartition au nombre d'habitants). Le contrat prévoit en outre que chaque commune qui arriverait dans le projet par la suite (mais max 50), amènerait un montant substantiel dit de « rétro commission » de développements réalisés par Artionet pour le groupement d'utilisateurs de la solution développée. Ceci afin de pouvoir réaliser des développements continus pour les communes à l'origine du projet sans que ces dernières ne doivent dépenser de nouveaux montants.

Le montant de l'installation, identique pour chaque commune et se monte à CHF 11'146.95.

Les coûts de la maintenance annuelle sont de CHF 1'000.- + CHF 0.27 par habitant. Ils sont estimés à CHF 4'807.55 la première année (base population fin 2016 selon offre).

D'autres aspects du projet ont été pris en compte par la Municipalité et l'Office informatique, tels que la confidentialité, la sécurité, les spécifications fonctionnelles, etc.

Techniquement il serait possible d'utiliser ce logiciel également pour les PVs du conseil communal sous la forme d'une entité séparée au sein du même logiciel (accès et droits séparés, respect de la confidentialité). Il conviendrait de définir les besoins du secrétariat du Conseil communal afin de paramétrer l'outil selon les exigences.

Ce logiciel est compatible avec le parc informatique et ne nécessitera pas d'investissement complémentaire pour héberger le nouveau logiciel.

Dans la demande de crédit complémentaire, il manquait des explications sur une différence de CHF 8'000.- qui est en fait liée au projet Harmonie. Le projet Harmonie consiste en un module de gestion des inscriptions aux activités extra-scolaires (Pause Déj, devoirs accompagnés, centre aéré, etc.) en ligne (guichet virtuel) et via une application sur téléphone intelligent. Celle-ci permet en outre le prépaiement des prestations et un suivi en temps réel de l'état financier du compte par les parents. Cette demande de crédit pourrait passer par le budget de fonctionnement 2019. Cependant, pour des questions de timing, la Municipalité préfère lancer le projet fin 2018 déjà. Cela permettra après la phase de paramétrage du système, de réaliser des tests, de faire

la promotion de cet outil auprès des parents d'élèves et d'être complètement prêts pour le centre aéré d'été 2019, puis la rentrée scolaire 2019-2020. Si le projet n'est lancé qu'après acceptation du budget 2019, soit en janvier 2019 au mieux, il y a le risque de ne pas être prêts pour le centre aéré d'été (inscriptions au printemps) ou pire pour la rentrée scolaire 2019-2020.

#### **190.3111.10 Leasings photocopieurs et imprimantes**

Il ne s'agit pas de leasings concernant de nouveaux photocopieurs ou imprimantes, mais d'un simple oubli de quelques contrats de leasing dans le budget 2018

#### **350-3161.00 Loyer locaux – Borgeaud 12**

Ces 7 places de parc sont louées à la fois pour le personnel et les visiteurs. Les employés sont soumis au règlement sur la mobilité et paye un forfait annuel de stationnement, contribuant ainsi au financement de ces places de parking. Dès le 1er septembre 2019, le nombre de places louées a été réduit à 5 places. La Commune économisera CHF 3'120.- pour l'année 2019.

#### **451.3188.00 Frais de transports et locations bennes**

En 2017 déjà, les comptes avait présenté une importante différence avec le budget 2017, mais ce dépassement du budget de 2017 n'avait été envisagé qu'au 30 novembre 2017 et concrétisé lors de la réception des dernières factures en janvier 2018. Dès lors, le budget 2018 avait été établi comme à l'accoutumée en tenant compte des moyennes des trois dernières années. Le SIE n'a donc pas pu tenir compte des augmentations constatées dans les comptes en 2017, lors de l'élaboration du budget 2018.

#### **522.3131.00 Eldora-déficit d'exploitation**

Des économies seront réalisées au deuxième semestre par rapport au premier semestre 2018. Ces économies sont les suivantes :

Premièrement, certains éléments expliquant la hausse des coûts au premier semestre sont des éléments non-récurrents : remplacement du groupe froid, absences maladie avec remplacement par du personnel temporaire plus cher. Ceci ne devrait plus se reproduire au deuxième semestre.

Deuxièmement, Eldora compte mener des actions auprès des fournisseurs afin d'obtenir de meilleurs tarifs tout en conservant la qualité de la prestation. Les repas proposés comprendront, en outre, un mix d'ingrédients différents afin de réduire de quelques centimes le coût unitaire des repas.

Enfin, Eldora veut tenter de vendre plus de repas par des actions de promotion, animations, etc. Par contre, Eldora ne table pas sur une croissance des repas vendus à la clientèle livrée en-dehors de Gland (Morges, Vich).

#### **815.3189.00 Frais divers**

Même si cela ne concerne pas directement un aspect financier, voici déjà quelques informations concernant les résultats de l'expertise demandée par le SCAV suite à la teneur élevée d'aluminium dans l'eau traitée par la station du Montant. Cette expertise est en cours de finalisation. Au mois de juillet, RWB a présenté les résultats au SIE et au SCAV lors d'une séance intermédiaire, où il a été expliqué que la pollution est liée à la concomitance d'événements défavorables (pic de turbidité et panne des générateurs d'ozone). La concentration anormale d'aluminium reste inexpliquée (pic de pollution ? floculants ? échange d'éprouvettes ?), mais les valeurs sont rapidement revenues à la normale. Il est important de rappeler que c'est un évènement ponctuel qui est à l'origine des mesures et du dépassement de budget et qu'aujourd'hui les actions sont à titre préventive et garantissant un fonctionnement optimal de la station.

Pour 2019, les actions suivantes seront toutefois portées au budget ou envisagées :

- Suivi de la teneur en aluminium (3x / an)
- Modification du système de télégestion (débit modulé en fonction de la turbidité)
- Pose d'une sonde additionnelle pour la mesure du chlore (horizon de réalisation à discuter avec les ingénieurs).

## Conclusions

La COFIN remercie la Municipalité sur la transparence obtenue depuis 2017 sur ces dépassements de budget dès lors qu'ils sont connus en cours d'année.

Fondée sur ce qui précède, la commission des finances, à l'unanimité, recommande au Conseil communal d'accepter les conclusions du préavis No 47, à savoir, de prendre les décisions suivantes :

- D'accorder à la Municipalité des compléments au budget de fonctionnement 2018 représentant au total une augmentation de charges de CHF 196'654.- .
- La situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

Excédent de revenus prévus au budget 2018	CHF 132'644.-
Charges supplémentaires selon préavis no 47	CHF -196'654.-

Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires	CHF -64'010.-
-------------------------------------------------------------	---------------

Georges Grandjean  
1er membre

Rodolphe Chatagny  
Rapporteur

Daniel Calabrese

Eric Dällenbach

Samuel Freuler

Angelita Galvez

Iulica Gorgoni

Rasul Mawjee

Isabelle Wegmann

Gland, le 18 septembre 2018